



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 11 décembre 2019

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE – Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Frédéric FARE – Philippe GASCOUIN - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Gilles HOCQUET - Bernard JACQUES - Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Monique LE TIRANT – Hervé LEMOINE - Françoise LENARD - Jean-Michel LHERBIER - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Rémi LUCET - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François MOUTOT - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Denise POELAERT - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Paul STOUDEUR - Michel VERENNEMAN

Etaient absents, excusés et représentés

Bernard JOPPIN	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Michel SECONDAT	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Marie-Christine CHAVILLON	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Régis BIZEAU	a donné pouvoir à	Michel VERENNEMAN

Etait absent, excusé

Didier SAUSSAY

Secrétaire de séance : Annie JOSEPH

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Présents : 39

Pouvoirs : 8

Votants : 47

Le Conseil Communautaire,

19-102 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 6 novembre 2019.

19-103 ADOPTE à l'unanimité les nouveaux statuts incluant la numérisation des PLU dans son paragraphe 2.3 « services communs »

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 19-113** **AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour l'équipement d'un ascenseur PMR pour la salle Gohard
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 49 788.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-114** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour des travaux de réhabilitation de bâtiments communaux
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 31 826.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-115** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saulx-Marchais pour des travaux de réhabilitation du centre technique municipal et de la bibliothèque
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 83 948.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-116** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Montfort-l'Amaury pour des travaux de remplacement du dispositif de mise en lumière de l'église Saint Pierre et des tours Anne de Bretagne
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 62 826.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Montfort-l'Amaury
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-117** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Méré pour des travaux d'aménagement d'une grange pour l'extension de la mairie
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 49 850.78 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-118** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune des Mesnuls pour des travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 965.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune des Mesnuls
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-119** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour la réfection de toitures de bâtiment communaux

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 62 250.21 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-120

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 17 992.70 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-121

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour la mise en sécurité des accès de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 332.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-122

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour des travaux d'aménagement de la salle des fêtes

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 664.59 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-123

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour la mise aux normes du parafoudre de l'église

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 199.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-124

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour des travaux d'aménagement de la salle des loisirs

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 437.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-125

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour des travaux de mise en sécurité de la cour de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 522.87 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-126

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Beynes pour des travaux sur l'éclairage public pour la mise en place de leds

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 113 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Marcel-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

PRECISE que chaque conseil municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 15 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable

19-104 **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°3 selon le tableau suivant :

Recettes		Dépenses	
Chap 7331	+ 150 000 €	Chap 65541	+ 150 000 €

19-105 **AUTORISE à l'unanimité** l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2020 de dépenses d'investissement comme suit :

<u>Chapitres</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Propositions</u>
<u>20 – Immobilisations incorp.</u>	<u>717 678,00€</u>	<u>170 000€</u>
<u>204 – Subv. d'équipement versé</u>	<u>2 818 386,21€</u>	<u>700 000€</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	<u>2 606 477,89€</u>	<u>650 000€</u>
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	<u>1 807 269,00€</u>	<u>450 000 €</u>

19-106 **DECIDE à l'unanimité** de créer un poste d'adjoint administratif

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Attaché	1	1	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Rédacteur	2	2	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint administratif	4	5	4

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	6	6	6

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus	
	GRADE	Ancien effectif		Nouvel effectif
Educateur de jeunes enfants 2eme classe		3	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus	
	GRADE	Ancien effectif		Nouvel effectif
Conseiller des APS		1	1	1
Educateur APS		6	6	6

19-107 **DECIDE à la majorité (1 opposition : Paul Stouder)** d'attribuer l'indemnité de conseil de receveur

PRECISE que cette attribution sera valable pour l'année 2019

19-108 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour la mise aux normes PMR des toilettes du Foyer Rural

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 11 053.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-109 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour des travaux de peintures extérieures sur des bâtiments communaux

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 165.30 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-110 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour la réhabilitation du logement d'urgence.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 653.67 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-111 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le ravalement du dojo

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 516.17 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-112 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour l'équipement d'un élévateur PMR dans un bâtiment communal

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 114.18 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-127** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour des travaux de réhabilitation de la garderie et de la salle d'étude de l'école du Grand Jardin
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 16 610.35 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-128** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de La-Queue-lez-Yvelines pour la rénovation du presbytère et de la sacristie
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 56 037.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-lez-Yvelines
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-129** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de La-Queue-lez-Yvelines pour la rénovation de l'éclairage public sur les rues du clos Colin et des remparts
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 46 422.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-lez-Yvelines
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-130** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour la rénovation des allées du cimetière
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 58 976.58 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-131** **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 du SIAMS annexé à la présente délibération
- 19-132** **APPROUVE à l'unanimité** le dossier de contrat départemental et régional déposé par la Commune d'Auteuil-le-Roi
- 19-133** **EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE** à la demande de la commune de Jouars-Pontchartrain d'octroyer huit dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche
- 19-134** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention établissant les modalités de transmission par voie électronique des actes au contrôle de légalité



Le Président

Hervé PLANCHENAULT